



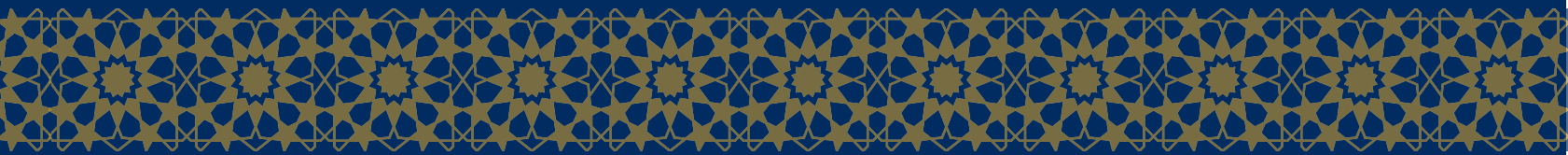
Royaume du Maroc  
Chef du Gouvernement  
Ministère de la Fonction Publique  
et de la Modernisation de  
l'Administration



# STRATEGIE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Commission Nationale Anti-Corruption (CNAC)

2016



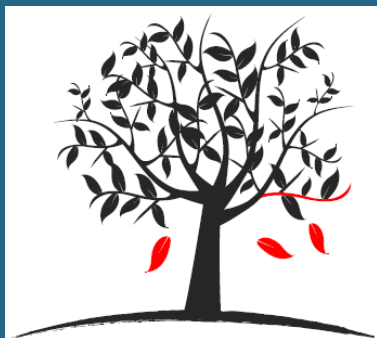


Royaume du Maroc  
Chef du Gouvernement  
Ministère de la Fonction Publique et de  
la Modernisation de l'Administration

# STRATÉGIE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION



**Commission Nationale Anti-Corruption (CNAC)  
2016**



Commission Nationale Anti-Corruption  
CNAC

# Contexte



- Il y a un consensus que la lutte contre la corruption est **devenue une priorité**, compte tenu des **effets négatifs de ce fléau sur le plan socio-économique**, au regard du manque de confiance des citoyens dans l'administration et en général, sur le plan des droits de l'homme.
- Dès 1999, les gouvernements successifs ont fait de la lutte contre la corruption, considérée comme tabou à l'époque, une **priorité nationale**.
- Ces orientations politiques ont été traduites par la préparation des programmes nationaux de lutte contre la corruption en 2005 et 2010, par la **ratification de la Convention des Nations-Unies contre la corruption en 2007** et par un certain nombre de réformes juridiques et institutionnelles.

La Constitution du Royaume du Maroc de 2011 donnera un saut qualitatif à la lutte contre la corruption et ce, par le biais :

- Du renforcement des droits de l'homme du rôle de la société civile
- Du renforcement du principe de la bonne gouvernance et l'obligation d'aligner les services publics sur les normes de transparence et de reddition des comptes et de responsabilité (Titre XII de la constitution)
- Du renforcement des institutions de gouvernance en tant qu'organes constitutionnels notamment l'Instance nationale de la probité et de lutte contre la corruption, le Médiateur et le Conseil de la concurrence
- De la constitutionnalisation du droit d'accès à l'information (Art 27)
- De la criminalisation des infractions relatives aux conflits d'intérêts, aux délits d'initié, au trafic d'influence et de privilèges, à l'abus de position dominante et de monopole

Directives Royales

Exigences de la  
Constitution 2011  
(en particulier le Titre 12)

Engagements  
internationaux  
(Convention des Nations Unies de  
lutte contre la corruption)

Engagements du  
Gouvernement  
à lutter contre la corruption

Une forte prise de conscience de la société  
quant à la nécessité de lutter contre la  
corruption  
(La lutte contre la corruption est devenue une exigence sociale)

- **Acquis politiques** (régionalisation avancée, renforcement des droits de l'homme, renforcement du rôle de la société civile, ...)
- **Acquis économiques** (grands chantiers structurants : Plan Maroc vert, Plan d'accélération industrielle, Stratégie énergétique, Amélioration du climat des affaires,...)
- **Acquis sociaux** (Initiative nationale pour le développement humain, RAMED, généralisation de la couverture sociale, Réforme de la justice (Charte)...) )



L'adoption d'une politique claire et intégrée de lutte contre la corruption

La corruption et la mauvaise gouvernance constituent des obstacles majeurs au développement durable du Maroc.  
Il est donc nécessaire de **se doter d'une stratégie nationale globale et intégrée en matière de prévention et de lutte contre la corruption** pour réduire de manière effective et significative ces phénomènes



## DE NOMBREUX SYMPTOMES



**Baisse de la qualité des produits et augmentation des prix**

**Une justice inopérante**



**Baisse des investissements étrangers et fuite des capitaux**

**Baisse de la qualité des services publics**



**Un système de santé non efficace**



**Des infrastructures hors normes et dangereuses**

**Un système d'éducation déficient**



Un effet dévastateur sur l'ensemble des composantes de la société



**Une perte de confiance des citoyens en l'Etat**



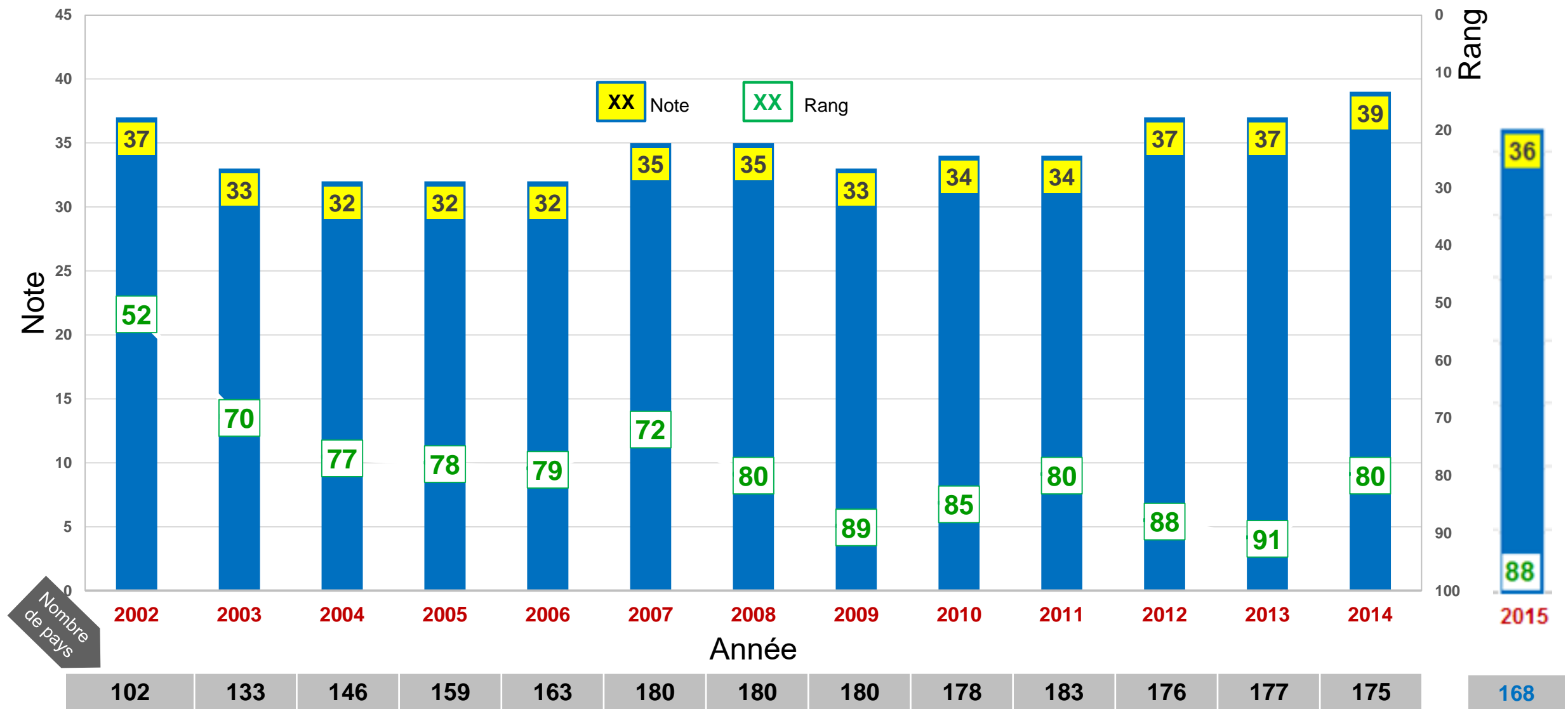
# Diagnostic

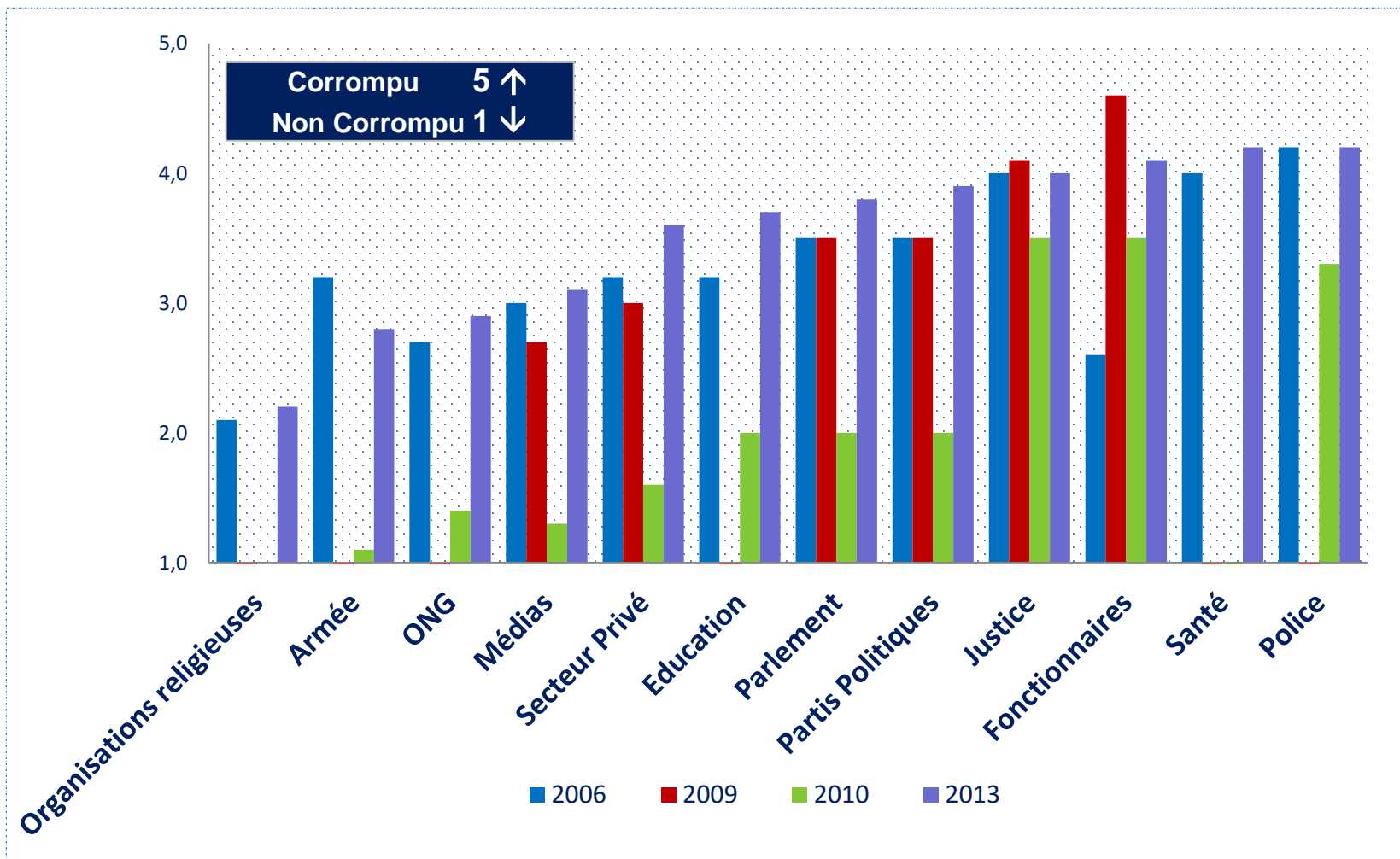
- Indicateurs internationaux/nationaux
- Evaluation des programmes et initiatives passés





# Evolution de l'indice de perception de corruption IPC de TI





## Les secteurs touchés (2006)

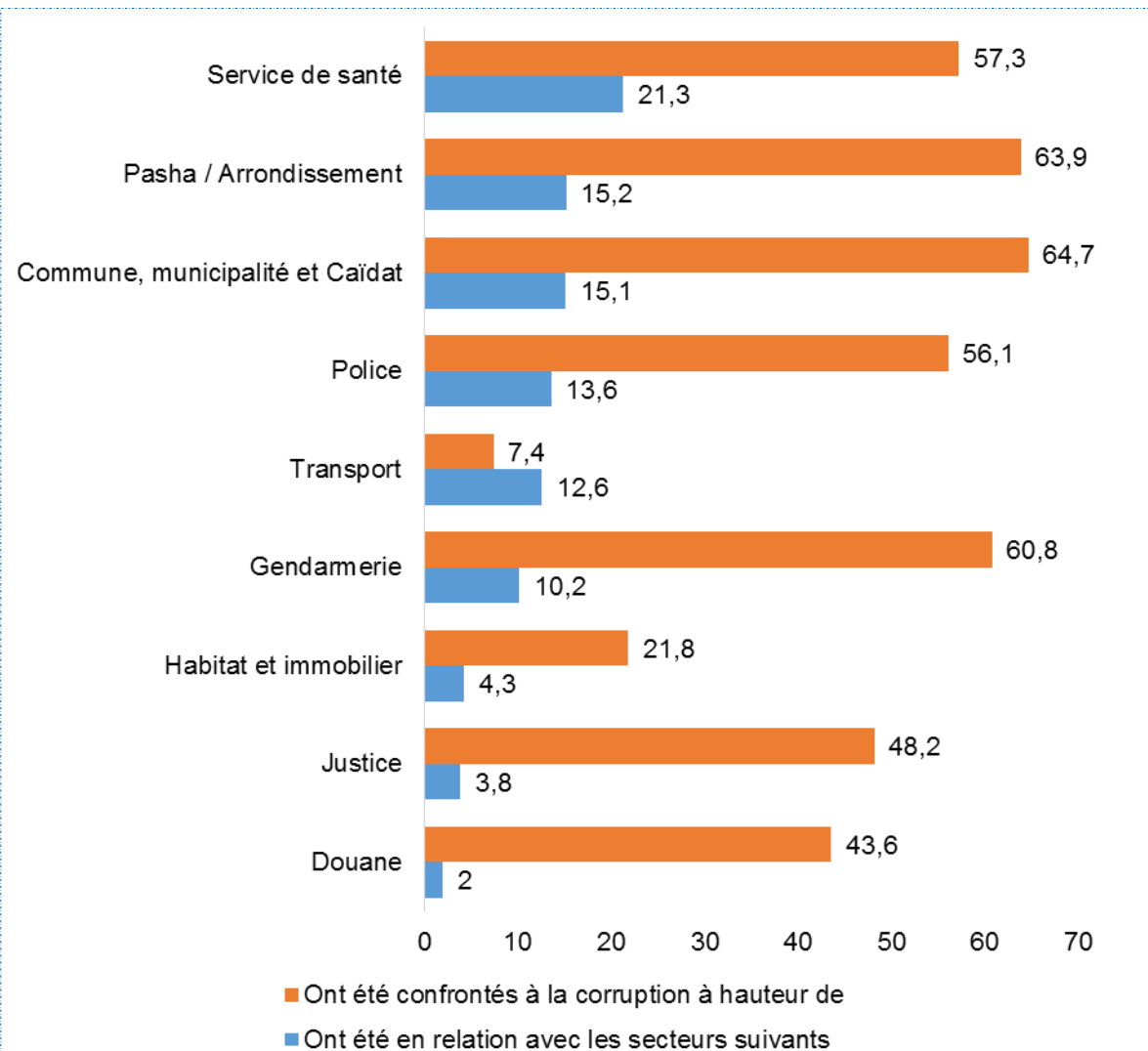


## Les secteurs touchés (2013)

Rapport transparency international  
Baromètre mondial au titre de 2013

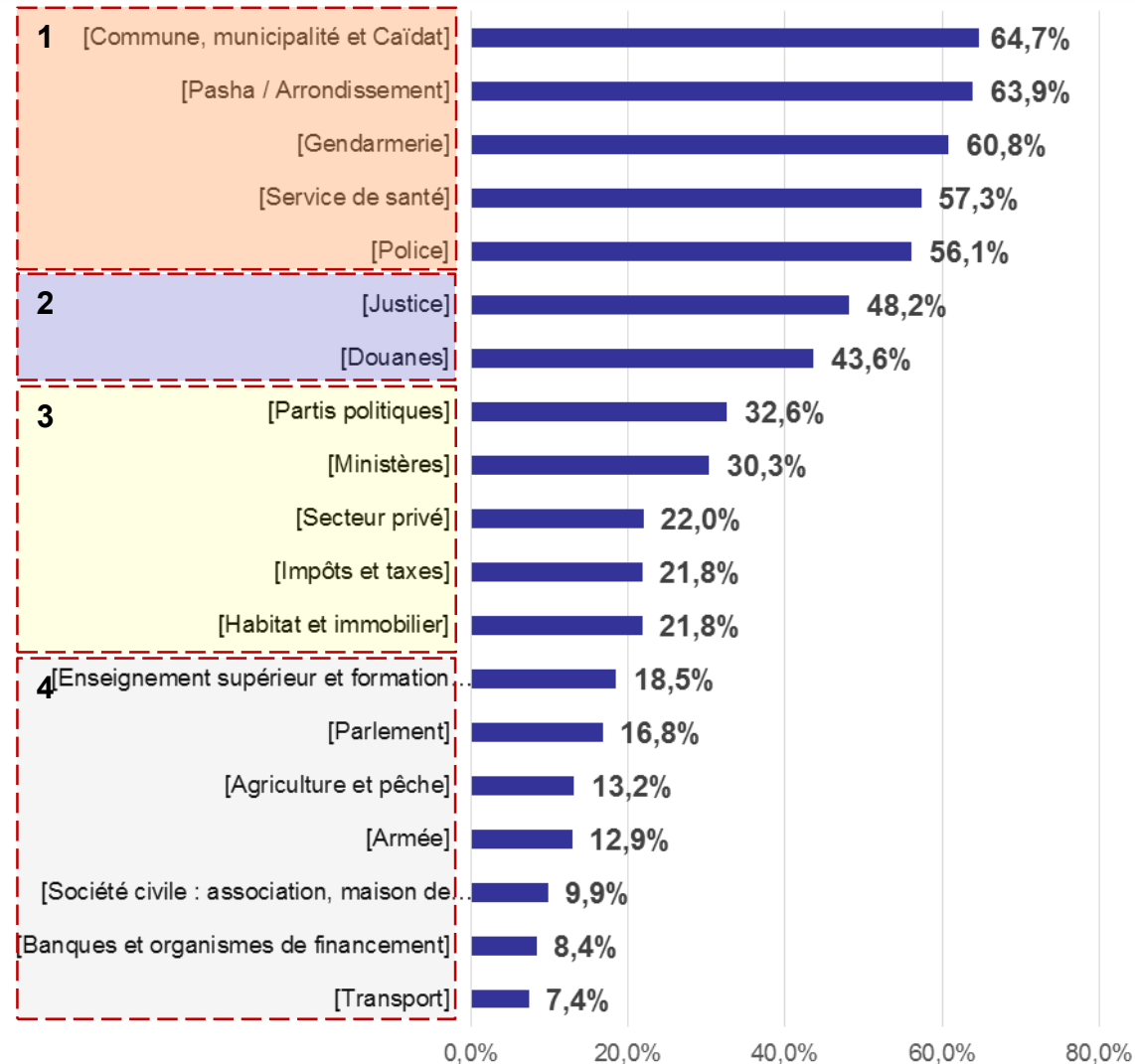


## Niveau de corruption dans les secteurs les plus fréquentés par les citoyens

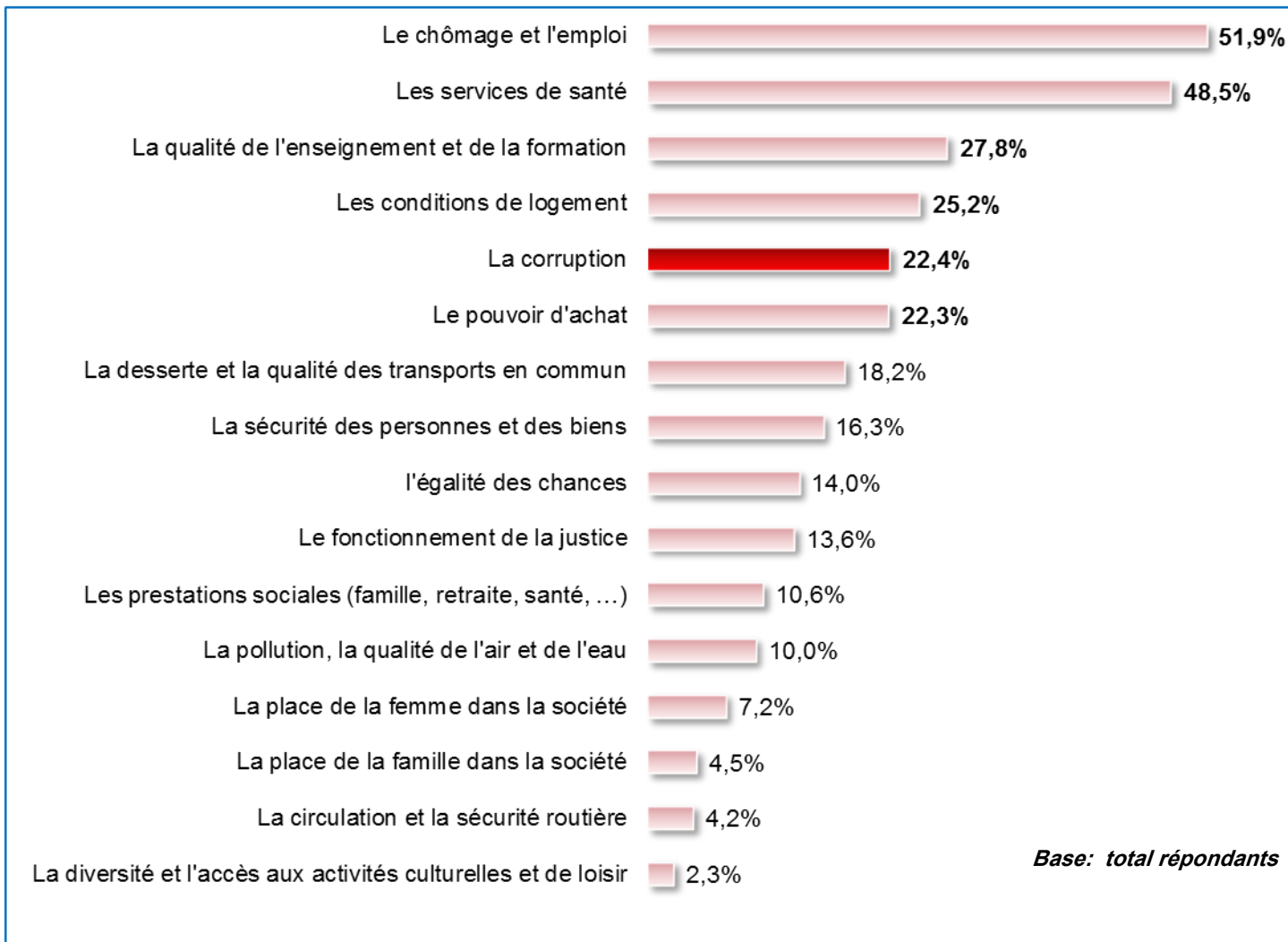


Source : Enquête nationale sur la corruption, 2014, ICPC

## Classement des secteurs selon le niveau de corruption auxquels les citoyens ont été confrontés



## Rang de la corruption parmi les préoccupations présentées : 5ème Position



### Les principales causes avancées par les citoyens interrogés sont

- 1 – L'absence de sanction (38%)
- 2 – La volonté de s'enrichir rapidement (36%)
- 3 – La pauvreté (33%)
- 4 – Les salaires insuffisants (29%)

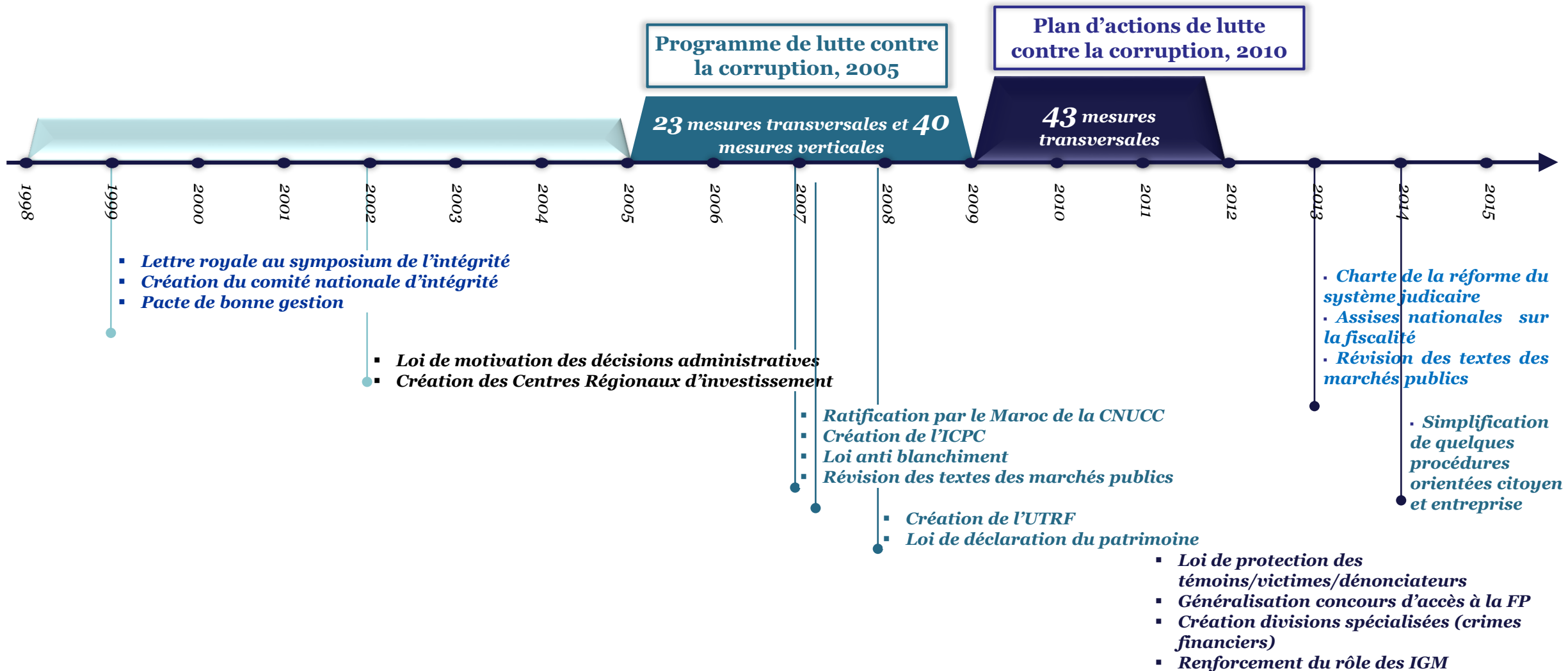
# Programmes et initiatives passés



Commission Nationale Anti-Corruption  
CNAC



## De nombreuses initiatives, un programme lancé en 2005 et un plan d'actions défini en 2010...



**1998 - 2005**

- Lettre royale au symposium de l'intégrité en 1999
- Création du comité national d'intégrité en 1999
- Pacte de bonne gestion
- Loi de motivation des décisions administratives
- Création des Centres Régionaux d'Investissement en 2002

**2005 - 2009**

- Programme de lutte contre la corruption composé de 23 mesures transversales et 40 mesures verticales :
  - Ratification par le Maroc de la CNUCC en 2007
  - Création de l'ICPC en 2007
  - Loi anti blanchiment en 2007
  - Révision des textes régissant les marchés publics en 2007
  - Création de l'UTRF en 2008
  - Loi relative à la déclaration du patrimoine en 2008

**2010 - 2012**

- Plan d'actions de LCC comportant 43 mesures transversales :
  - Loi relative à la protection des témoins/victimes/dénonciateurs en 2011
  - Généralisation des concours d'accès à la Fonction publique en 2011
  - Création des divisions spécialisées (crimes financiers)
  - Renforcement du rôle des Inspections générales ministérielles en 2011

# Conclusions du diagnostic





# Limites des initiatives mises en place

L'existence d'une forte volonté politique a permis au pays de mettre en place les fondements d'un arsenal juridique et institutionnel significatif. Toutefois, ces initiatives sont restées sporadiques.

Si ces initiatives ont permis de constituer un premier socle aux efforts de lutte contre la corruption, le classement international reste néanmoins décevant et l'efficacité de ces mesures a été limitée par plusieurs facteurs, à savoir :

1. Le manque de coordination entre les différents organismes du gouvernement

2. Un manque général de transparence et d'accès à l'information

4. Le manque de clarté sur les outils spécifiques disponibles pour lutter contre la corruption

3. Des ressources financières et humaines insuffisantes pour la mise en œuvre efficace des programmes existants

5. L'absence d'une vision globale et intégrée

6. Absence de mécanismes et d'outils de suivi, de pilotage et d'évaluation des plans d'actions entravant l'atteinte des objectifs

L'importance d'une approche stratégique globale et intégrée avec une planification stratégique impliquant l'ensemble des parties prenantes concernées, à savoir le secteur public, le secteur privé, la société civile et les médias

... ce qui n'a pas permis au gouvernement de développer tous les outils de prévention et de répression nécessaires

# Benchmark international



# 4 grandes orientations ont été observées sur l'ensemble des pays analysés

Il est ressorti de cette analyse que ces stratégies s'articulent majoritairement autour de 4 grandes orientations avec une prédominance de l'une d'entre elles dans chacun des cas.

1

## Engagement fort de l'exécutif

- Appui politique au plus haut niveau
- Investissements importants (ressources humaines et financières)
- Ciblage précis des zones de corruption
- Responsabilisation de l'exécutif

Pays concernés



Géorgie

2

## Adhésion de l'ensemble de la société

- Rôle actif de la société civile
- Engagement du secteur privé
- Existence de contre-pouvoirs forts
- Coopération et coordination de l'ensemble des acteurs

Pays concernés



Danemark



Rwanda



Ghana



Afrique du Sud

3

## Fermeté dans l'application de la stratégie

- Mise en place d'une instance centrale forte avec des prérogatives et des moyens significatifs
- Ratification des conventions internationales
- Cadre réglementaire fort

Pays concernés



Singapour



Uruguay



Indonésie

4

## Prévention et détection

- Mise en place de mécanismes de prévention efficaces
- Dispositifs de détection des mauvaises pratiques en place

Pays concernés



Estonie



Turquie



Algérie

Il n'existe pas de solution standard sur la façon d'améliorer les scores / classements des indices mondiaux de lutte contre la corruption. Néanmoins, il y a des leçons à tirer des mesures anti-corruption de ces pays qui ont considérablement amélioré leurs scores au cours de la dernière décennie.



La stratégie nationale marocaine s'inspire de ces expériences et tient compte de ces grandes orientations.



# Approche adoptée



Commission Nationale Anti-Corruption  
CNAC



- L'élaboration de cette stratégie selon une approche participative et consultative à travers la mise en place d'un comité de pilotage composé de représentants de divers ministères et secteurs, de quelques institutions de gouvernance, ainsi que du représentant du secteur privé (CGEM) et la société civile (Parlementaires-GOPAC, Transparency Maroc).
  
- C'est le résultat d'une étude approfondie basée sur :
  - ▶ L'évaluation complète de tous les programmes et les initiatives précédentes
  - ▶ Les résultats des études sur le terrain qu'a mené l'ICPC
  - ▶ Les rapports nationaux et internationaux sur ce phénomène dans notre pays
  - ▶ L'analyse de quelques bonnes pratiques internationales dans ce domaine
  
- Adoption d'une méthodologie basée sur des priorités :
  - ▶ Les domaines les plus vulnérables à la corruption : secteurs de la santé, justice, sécurité et collectivités territoriales
  - ▶ Les actions ayant un impact direct sur la corruption



Adoption d'une première stratégie nationale de lutte contre la corruption en conformité avec les normes internationales :

- Basée sur une **vision commune** avec des objectifs clairs, mesurables
- Assurant la **coordination entre des programmes sectoriels et des programmes transverses**
- Combinant les aspects **juridiques et procéduraux**, entre **répression et prévention** et alliant **sensibilisation, formation et communication**
- S'appuyant sur un **partenariat avec toutes les parties prenantes**
- Basée sur un **plan d'actions intégré pluriannuel**, déterminant les ressources nécessaires et la responsabilité de tous les acteurs
- Basée sur un **mécanisme de gouvernance et de suivi** permettant une évaluation des programmes en fonction d'indicateurs de performance objectifs

## Comités de gouvernance



**Supervision : Chef du gouvernement**

### Membres

Ministères	Société Civile / Privé	Administrations publiques
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Ministère de l'Intérieur</li> <li>2. Ministère de la Justice et des Libertés</li> <li>3. Ministère de l'Economie et des Finances</li> <li>4. Ministère de l'Education Nationale</li> <li>5. Ministère des Affaires Générales et de la Gouvernance</li> <li>6. Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Parlementaires (GOPAC)</li> <li>2. Transparency Maroc</li> <li>3. CGEM</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. ICPC</li> <li>2. Cour de cassation</li> <li>3. Cour des Comptes</li> <li>4. AMDI</li> </ol>

La 1<sup>ère</sup> réunion 15 janvier 2015  
La 2<sup>ème</sup> réunion 28 décembre 2015



**Suivi : Ministre de la Fonction Publique**

### Membres

Ministères	Société Civile / Privé	Administrations publiques
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Ministère de l'Intérieur</li> <li>2. Ministère de la Justice et des Libertés</li> <li>3. Ministère de l'Economie et des Finances</li> <li>4. Ministère de l'Education Nationale</li> <li>5. Ministère des Affaires Générales et de la Gouvernance</li> <li>6. Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Parlementaires (GOPAC)</li> <li>2. Transparency Maroc</li> <li>3. CGEM</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. ICPC</li> <li>2. Cour de cassation</li> <li>3. Cour des Comptes</li> <li>4. AMDI</li> </ol>

S'est réuni 5 fois depuis février et a participé aux 5 ateliers stratégiques



**Coordination : Directeur de la modernisation (Fonction Publique)**

### Membres

1. Ministère de l'Intérieur (+ DGSN)
2. Ministère de la Justice et des Libertés
3. Ministère de l'Economie et des Finances
4. Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration
5. ICPC
6. CGEM
7. Transparency Maroc

S'est réuni plus de 60 fois depuis février 2014

# Contenu de la Stratégie



Commission Nationale Anti-Corruption  
CNAC



# Vision et objectifs stratégiques

Aux plans national et international,  
deux grands objectifs ont été retenus pour la Stratégie Nationale



1

**Inverser la tendance de manière irréversible et visible et renforcer la confiance des citoyens**



**Améliorer l'intégrité des affaires et le positionnement du Maroc à l'international**



2

## « Renforcer l'intégrité et réduire de façon significative la corruption à l'horizon 2025 »

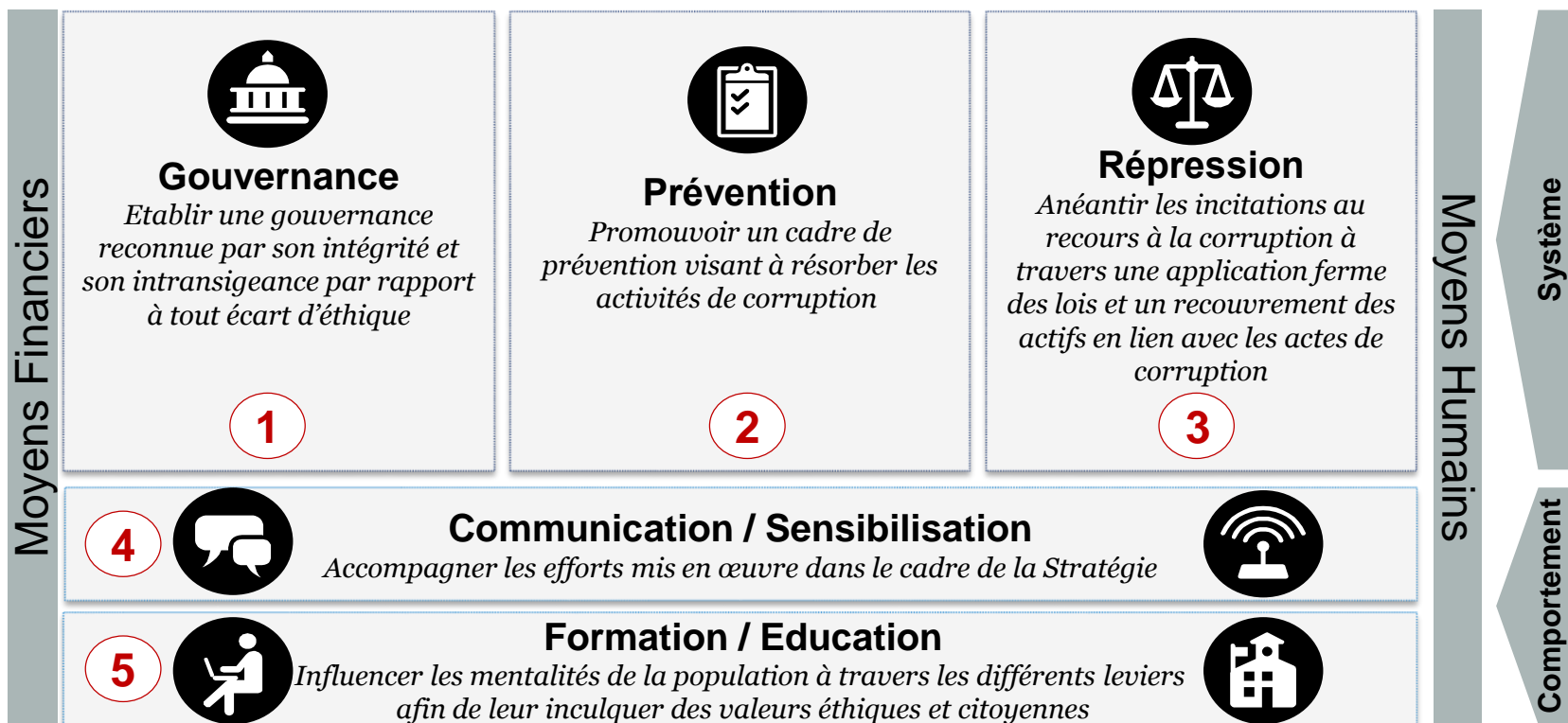
	Actuellement	2025
Taux de corruption (ICPC)*	75 %	45%
<b>Note IPC (TI)</b>	<b>36/100</b>	<b>60/100</b>
% des citoyens qui estime que la situation se détériore (TI)	89%	< 20%
% des citoyens insatisfaits de l'action gouvernementale en matière de corruption (TI)	72%	< 30%

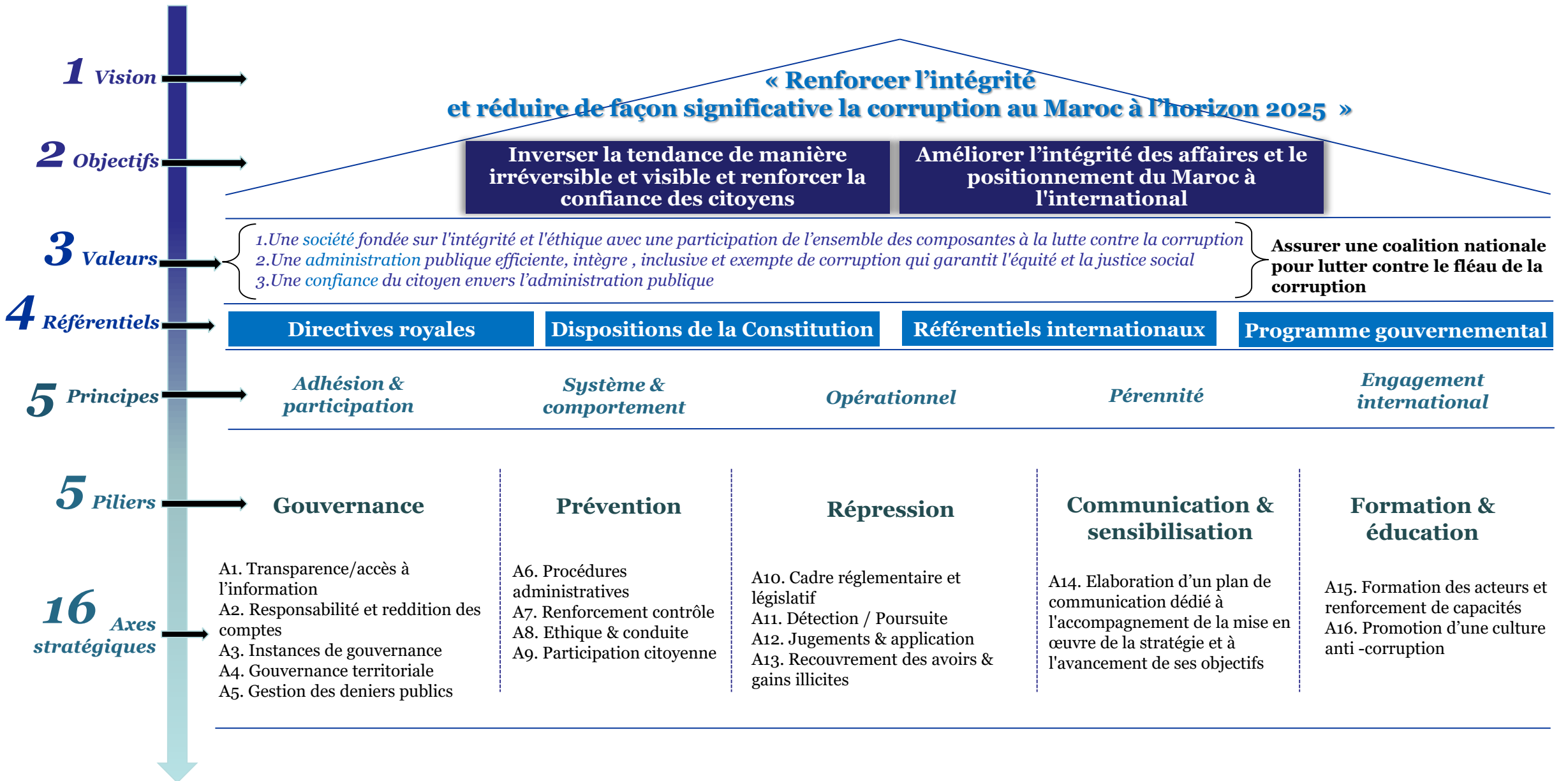
## Contribuer à l'amélioration des autres indicateurs : impacts indirects de lutte contre la corruption

Volume des IDE	3,4 MM \$	+100%
<b>Doing Business</b>	<b>75/185</b>	<b>+ 20 places</b>
<b>WEF – facteurs limitant l'attractivité</b> (Global Competitiveness Index)	<b>72/140</b>	<b>+ 25 places</b>
World Justice Project	52/99	+ 20 places

\* Source Enquête ICPC : Niveau global de corruption moyen sur la base d'une note accordée par les personnes interrogées de 1 (niveau très faible) à 10 (niveau très fort)

« Renforcer l'intégrité et réduire de façon significative la corruption à l'horizon 2025 »





# Déclinaison des axes stratégiques



Commission Nationale Anti-Corruption  
CNAC

# Approche d'identification des projets par axe stratégique

Pour chaque axe, un plan d'actions a été défini selon une approche d'analyse par les risques

## État des lieux

Réalisation d'un diagnostic comportant:

- 1 Analyse des référentiels nationaux et internationaux (IPC, BMC, Enquête ICPC, Rapport GSP / enquêtes CESE)
- 2 Identification des initiatives passées et des facteurs qui ont contribué à leurs succès / échec
- 3 Elaboration des axes d'amélioration

## Cartographie des risques

Réalisation d'une cartographie des risques de corruption comprenant :

- 1 Une identification des risques par processus
- 2 Une qualification de ces risques (fréquence et impact) afin d'obtenir une criticité
- 3 Un classement de ces risques selon le niveau de criticité

## Identification des projets

Organisation d'ateliers afin d'identifier les actions et les projets permettant de maîtriser les risques

- 1 Identification des projets avec une correspondance avec les piliers et les axes de la Stratégie Nationale
- 2 Priorisation des actions par phase de déploiement (Vague I : 2015-2016, Vague II : 2017-2020 ou Vague III : 2021-2025) sur la base de la cartographie des risques et la matrice de priorisation (accessibilité et impact)

## Elaboration du plan d'actions

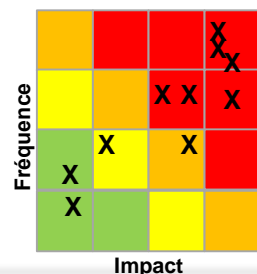
Réalisation d'ateliers avec les acteurs majeurs de chaque projet

- 1 Présentation de la Stratégie Nationale
- 2 Proposition et validation des programmes / actions
- 3 Elaboration des programmes

### Illustrations



Cartographie des risques



Fiche projet

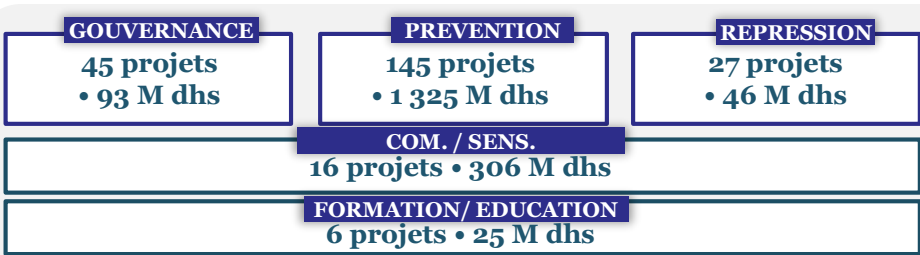
Priorisation



Feuille de route

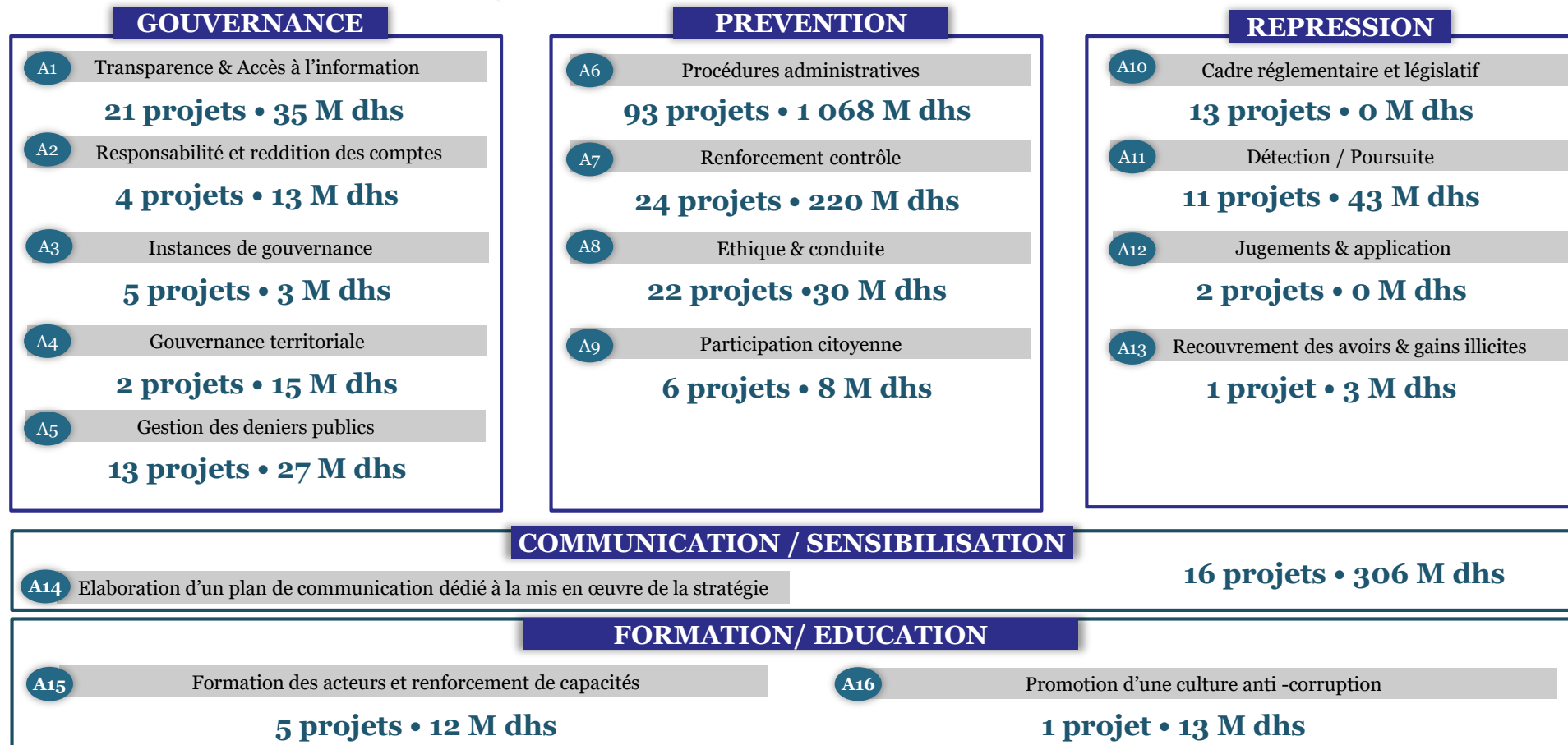


# Répartition des projets par pilier et par axe



L'ensemble du portefeuille de projets comprend 239 projets avec un budget estimé à 1,796 milliard de dirhams\*

Le pilier de la prévention comprend le plus grand nombre des projets (61%) avec le budget le plus élevé (74%)



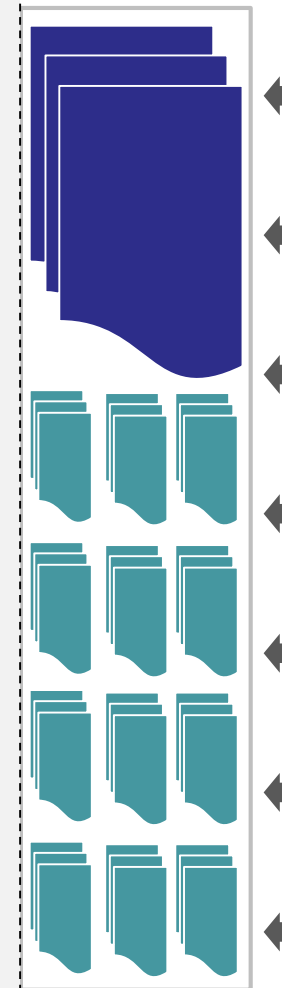
\* Ce montant ne comprend pas les budgets propres alloués par les départements.

# 10 programmes couvrant l'ensemble des axes de la stratégie



Nombre de projets	Programmes	Coordonnateurs	Contenu	Axes concernés
67	<b>Programme P1</b> Amélioration du service au citoyen	<b>Ministère de de l'intérieur</b>	- Service d'accueil et orientation - Opposabilité et simplification des procédures	<b>A1, A2, A5, A6, A15</b>
43	<b>Programme P2</b> Administration électronique	<b>Ministère de l'Industrie du Commerce de l'Investissement et de l'Economie Numérique</b>	- Dématérialisation des procédures - Amélioration de la qualité de service	<b>A1, A5, A6</b>
8	<b>Programme P3</b> Transparence et accès à l'information	<b>Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration</b>	- Droit d'accès à l'information - Accessibilité et publication des informations	<b>A1, A5</b>
20	<b>Programme P4</b> Ethique et déontologie	<b>Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration</b>	- Principes et mesures d'intégrité, d'éthique et de gouvernance - Intégrité dans la fonction publique	<b>A8, A9, A10</b>
39	<b>Programme P5</b> Contrôle et reddition des comptes	<b>Ministère de l'Economie et des Finances</b>	- Renforcement des capacités des organes de contrôle et de leur coordination - Amélioration du dispositif de déclaration du patrimoine	<b>A2, A3, A4, A5, A6, A7, A9, A11</b>
26	<b>Programme P6</b> Renforcement des poursuites et de la répression	<b>Ministère de la Justice et des Libertés</b>	- Enquête et détection - Suivi des affaires et jurisprudence - Exécution des jugements de corruption	<b>A9, A10, A11, A12, A13</b>
10	<b>Programme P7</b> Commande publique	<b>Ministère de l'Economie et des Finances</b>	- Refonte de la Commission Nationale de la Commande Publique - Mise en place de référentiels - Certification obligatoire des agents en charge des marchés	<b>A3, A5, A7</b>
4	<b>Programme P8</b> Intégrité du monde des affaires	<b>Confédération Générale des Entreprises du Maroc</b>	- Promotion de l'intégrité et de la bonne gouvernance des entreprises - Promotion de la transparence au sein des secteurs pilotes avant généralisation	<b>A8</b>
17	<b>Programme P9</b> Communication et sensibilisation	<b>Ministère de la Communication</b>	- Sensibilisation et promotion de l'intégrité auprès des fonctionnaires, des étudiants et de la population en général	<b>A8, A14</b>
5	<b>Programme P10</b> Education et formation	<b>Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle</b>	- Renforcement des capacités anti-corruption - Coursus d'intégrité au niveau de l'enseignement	<b>A15, A16</b>

239 projets ont été définis en impliquant le secteur public, privé et la société civile

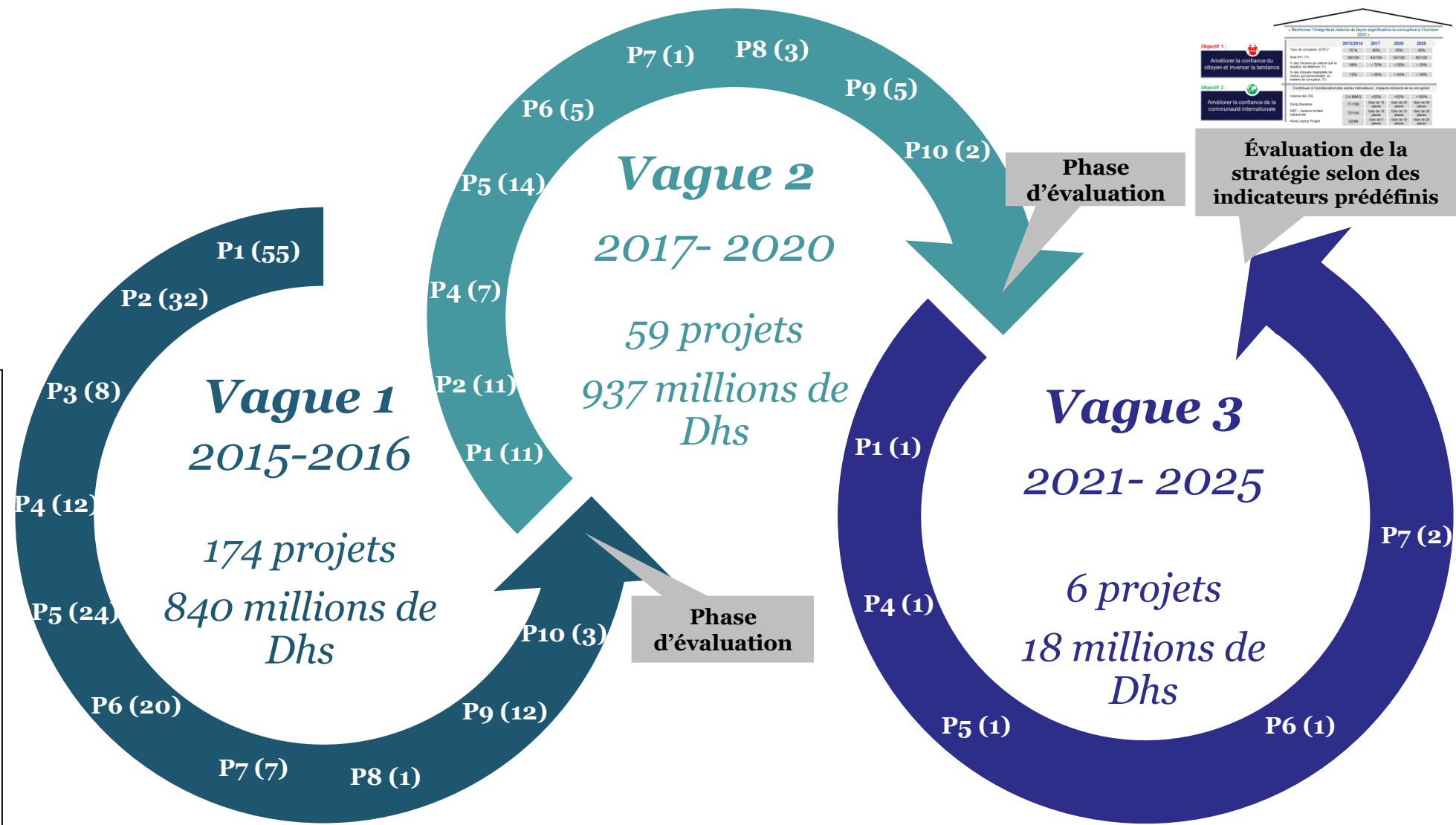


16 Axes stratégiques



« Renforcer l'intégrité et réduire de façon significative la corruption à l'horizon 2025 »

	2015/2014	2017	2020	2025
Objectif 1 : Améliorer la confiance du citoyen et inviter la transparence	100%	100%	100%	100%
Objectif 2 : Contribuer à l'implémentation des autres indicateurs - Plans indicatifs de la corruption	100%	100%	100%	100%



- P1** Amélioration du service au citoyen
- P2** Administration électronique
- P3** Transparence et accès à l'information
- P4** Ethique et déontologie
- P5** Contrôle et reddition des comptes
- P6** Renforcement des poursuites et de la répression
- P7** Commande publique
- P8** Intégrité du monde des affaires
- P9** Communication et sensibilisation
- P10** Education et formation



## Objectifs

<i>Court terme</i>	<i>Moyen terme</i>	<i>Long terme</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réduire les situations incitant au recours à la corruption</li> <li>▪ Améliorer les interactions entre l'administration publique et les usagers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Améliorer l'efficacité et la qualité du service public</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Améliorer la confiance des citoyens dans l'efficacité de l'administration publique</li> </ul>

## Leviers de mise en œuvre

L'un des facteurs mis en avant comme favorisant l'existence de la corruption est l'opacité et la complexité des procédures administratives pour les citoyens et les entreprises. Cette situation engendre des complications et des désagréments pour accéder aux services publics, que cela soit pour l'accès aux soins ou pour l'obtention de différents documents administratifs par exemple. À travers ce programme, le gouvernement vise à créer de la cohérence, de la rationalisation et de la capitalisation ainsi que la mise en œuvre des dispositions de la constitution, notamment le chapitre 12 concernant la bonne gouvernance en terme d'organisation des services publics tout en garantissant l'égalité, l'équité et la continuité des prestations publiques et en les soumettant aussi aux normes de qualité, de transparence et de réédition de compte et de responsabilité. Cette capitalisation devra également se faire en mettant à profit le référentiel des droits tel que défini par la Charte sociale publiée par le CESE, en décembre 2011. Dans ce sens, 2 sous programmes ont été définis, à savoir :

- **Sous-programme 1 : Amélioration de l'accueil et de l'orientation au sein de l'administration publique (adoption d'une Charte Nationale de l'accueil, aménagement de bureaux d'accueil visibles et facilement accessibles, mise en place de système de files d'attente, aménagement de salles d'attente, installation d'indications pour l'orientation des usagers, port de badge par le personnel en contact avec les usagers, formation du personnel en contact avec les usagers, installation de caméras de surveillance)**
- **Sous-programme 2: Unification, opposabilité et simplification et normalisation des procédures administratives (revue des procédures au vue de réduire la complexité, de faciliter le traitement, de réduire les pouvoirs discrétionnaires et de limiter l'insertion d'intermédiaires avant leur publication).**

## Coordonnateur

Ministère de l'Intérieur

## Equipes programmes (chefs de projet)

- |              |         |
|--------------|---------|
| ▪ MI (+DGSN) | ▪ MUAT  |
| ▪ MJL        | ▪ MS    |
| ▪ MEF        | ▪ MFPMA |
| ▪ METL       | ▪ GR    |
| ▪ MICIEN     |         |

## Indicateurs d'impact

- Nombre d'administrations publiques ayant mis en place une structure d'accueil dédiée
- Nombre de procédures simplifiées
- Délais d'obtention des documents administratifs

## Portefeuille de projet

- 67 projets • 909 M dhs
- Période de lancement : 2015-2025

## Objectifs

<i>Court terme</i>	<i>Moyen terme</i>	<i>Long terme</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Améliorer la qualité des services publics</li> <li>▪ Réduire le contact physique entre l'administration publique et le citoyen</li> <li>▪ Uniformiser et « démocratiser » l'accès des services publics pour l'ensemble des citoyens</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Améliorer les mécanismes de suivi et d'optimisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Eliminer l'opacité permettant l'opportunité de corruption</li> </ul>

## Leviers de mise en œuvre

La dématérialisation a pour but de remplacer l'écrit papier par l'écrit électronique et de favoriser les échanges d'information par des moyens de communication informatiques aboutissant à des gains de productivité et de qualité de service. Elle permet également de réduire le contact physique entre les administrations et le citoyen, d'éliminer les privilèges et le clientélisme et de renforcer le contrôle. Pour assurer une réelle efficacité du e-Gouvernement / l'administration électronique, et pour pouvoir passer à un nouveau palier de maturité, la transversalité intersectorielle des programmes, s'impose pour la phase actuelle du développement que le Maroc engage pour les 10 années à venir.

Les leviers sur lesquelles ce programme s'appuie sont :

1. Mise en place d'une Gateway gouvernementale en support à la simplification des procédures et visant à la création d'un one-stop-shop rassemblant l'ensemble des services en ligne dans un portail unique
2. Mise en place de systèmes d'information au sein des départements au contact avec le citoyen permettant d'améliorer la qualité des services publics
3. Généralisation de portails spécifiques aux départements
4. Généralisation des systèmes de paiement électronique

## Coordonnateur

Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Economie Numérique

## Equipes programmes (chefs de projet)

- |              |         |
|--------------|---------|
| ▪ MI (+DGSN) | ▪ MS    |
| ▪ MJL        | ▪ MEAS  |
| ▪ MEF        | ▪ MFPMA |
| ▪ METL       | ▪ GR    |
| ▪ MICIEN     | ▪ CGEM  |

## Indicateurs d'impact

- Nombre de formalités administratives pouvant être effectuées totalement ou partiellement à distance, nombre de services intégrés
- Délais moyen de traitement des délivrance des services publics

## Portefeuille de projet

- 43 projets • 205 M dhs
- Période de lancement : 2015-2025

## Objectifs

<i>Court terme</i>	<i>Moyen terme</i>	<i>Long terme</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Permettre et faciliter à tous les acteurs et citoyens l'accès à des informations d'ordre public et les concernant personnellement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Améliorer la transparence dans la prise de décision, sur les processus et en matière de gestion des deniers publics</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Éliminer l'opacité permettant l'opportunité de corruption</li> </ul>

## Leviers de mise en œuvre

Ce programme concerne le développement de la transparence et d'une communication claire des processus du gouvernement afin de réduire les risques de corruption au niveau de l'administration et au sein de la population en général. De plus, cet axe est essentiel dans la mesure où il vise à favoriser la participation du public aux décisions politiques, à la préparation des budgets et au contrôle de la gestion des deniers publics. Ce programme cible l'amélioration globale de la transparence des administrations publiques à travers plusieurs leviers, à savoir :

- Adoption de la loi d'accès à l'information avec les droits et obligations des administrations et des citoyens, en conformité avec les dispositions et l'esprit de la Constitution et avec les meilleures pratiques à l'international
- Diffusion des procédures administratives en capitalisant sur la démarche en cours au niveau du CNEA piloté par le SG du CDG (e-Régulation)
- Renforcement de la capacité des administrations à formater et à mettre à disposition de l'information à travers plusieurs canaux

## Coordonnateur

Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration

## Équipes programmes (chefs de projet)

- MJL
- MEF
- MUAT
- MFPMA
- ICPC

## Indicateurs d'impact

- Nombre d'administration ayant mis en place des structures spécialisées dans le traitement des demandes d'information
- Nombre de site d'informations utiles, dotés de mécanisme de mises à jours
- Délais moyen de réponses aux requêtes d'information par administration.

## Portefeuille de projet

- 8 projets • 3 M dhs
- Période de lancement : 2015-2016

## Objectifs

<i>Court terme</i>	<i>Moyen terme</i>	<i>Long terme</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Renforcer le niveau d'intégrité au sein du secteur public et privé</li> <li>▪ Promouvoir l'égalité des chances dans l'accès et l'avancement dans la fonction publique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Être conformes aux exigences internationales en la matière</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Devenir une référence à l'international</li> </ul>

## Leviers de mise en œuvre

Ce programme traite la promotion de standards d'éthique et de conduite au sein de la fonction publique. Les leviers sur lesquels ce programme s'appuie sont :

1. Amélioration de la compréhension de la problématique de la corruption par les agents, la promotion de comportements exemplaires dans la fonction publique et leur implication dans la lutte anti-corruption
2. Prise en compte de la dimension éthique et transparence dans la refonte du Statut Général de la Fonction Publique (Définition d'un cadre opérationnel pour la déclaration de présomption de corruption, interdiction des nominations à des postes à responsabilité pour toutes personnes ayant fait l'objet d'une sanction disciplinaire liée à la liste de comportements professionnels associés à la corruption)
3. Mise en place d'une politique des ressources humaines (recrutement, rotation, etc.) permettant de réduire les risques de corruption
4. Mise en place d'un code de conduite de référence pour la fonction publique déclinable selon les spécificités des secteurs

## Coordonnateur

Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration

## Equipes programmes (chefs de projet)

- MI (DGSN)
- MJL
- MUAT
- MS
- MRPSC
- MFPMA
- HCEFLCD
- ICPC

## Indicateurs d'impact

- Nombre de fonctionnaires formés au nouveau code de conduite et ayant signé un engagement de respect des exigences
- Nombre de dénonciations formelles effectuées par des agents publics

## Portefeuille de projet

- 20 projets • 21 M dhs
- Période de lancement : 2015-2025

## Objectifs

<i>Court terme</i>	<i>Moyen terme</i>	<i>Long terme</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Améliorer la détection et la dissuasion de la corruption à travers le contrôle et la sanction</li> <li>▪ Améliorer les mécanismes de reddition des comptes</li> <li>▪ Garantir les suites données aux malversations détectées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Améliorer la transparence et la gestion des conflits d'intérêts potentiels</li> <li>▪ Adapter les prérogatives des organes de contrôle aux exigences de la régionalisation avancée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réduire d'une manière significative les opportunités de corruption</li> </ul>

## Leviers de mise en œuvre

L'état des lieux a mis en avant des limitations concernant l'efficacité du contrôle. Cela peut s'expliquer par l'insuffisance des moyens matériels (systèmes d'information, mécanismes de surveillance, etc.), organisationnels et humains (effectifs et/ou compétences spécifiques) pour la réalisation des contrôles, le manque de prérogatives pour le traitement d'affaires de corruption ou la limitation de la coopération entre organes de contrôle. Ainsi, ce programme cible le renforcement des contrôles et de la reddition des comptes à travers les leviers suivants :

1. Revue du cadre réglementaire des inspections pour renforcer leurs prérogatives et leur indépendance
2. Harmonisation, complémentarité, coordination et convergence des méthodologies des organes de contrôles
3. Capitalisation sur les systèmes d'information pour un meilleur ciblage et une rationalisation des moyens notamment humains dans la détection et le traitement d'actes déviants ainsi que pour les échanges d'information entre corps de contrôle
4. Amélioration du dispositif de déclaration du patrimoine, avec un meilleur ciblage et la mise en place de SI évolué.
5. Mise en place d'entités d'audit interne au sein des administrations publiques (départements ministériels, communes, agences urbaines)
6. Mise en place d'un dispositif de déclaration et de couverture formelle, des potentiels conflits d'intérêts pour les Hauts responsables de la fonction publique ainsi ceux qui occupent des postes sensibles au vue de prises de décisions

## Coordonnateur

Ministère de l'Economie et des Finances

## Equipes programmes (chefs de projet)

- |             |         |        |
|-------------|---------|--------|
| ▪ MI(+DGSN) | ▪ MS    | ▪ ICPC |
| ▪ MJL       | ▪ MC    | ▪ GR   |
| ▪ MEF       | ▪ MRPSC |        |
| ▪ METL      | ▪ MEAS  |        |
| ▪ MUAT      | ▪ MFPMA |        |

## Indicateurs d'impact

- Nombre d'administrations avec une entité d'audit interne
- Nombre de cas de corruption détectés par les IGM et les entités d'audit interne et communiqués à la Justice
- Nombre d'IGM publiant régulièrement des synthèses des inspections et audits réalisés

## Portefeuille de projet

- 39 projets • 260 M dhs
- Période de lancement : 2015-2025

## Objectifs

<i>Court terme</i>	<i>Moyen terme</i>	<i>Long terme</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Dissuader de manière efficace du recours à des pratiques de corruption</li> <li>▪ Améliorer les mécanismes de détection et d'investigation</li> <li>▪ Améliorer la transparence dans le suivi des jugements</li> <li>▪ Améliorer la jurisprudence dans le domaine</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mettre à niveau l'arsenal législatif en terme de lutte contre la corruption selon les engagements internationaux</li> <li>▪ Former et professionnaliser les magistrats en charges des affaires de corruption</li> <li>▪ Améliorer les délais de traitement des affaires de corruption</li> <li>▪ Homogénéiser les procédures de suivi et de traitement des affaires de corruption</li> <li>▪ Améliorer le dispositif d'exécution des jugements</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Améliorer la confiance des citoyens quant à l'équité et l'efficacité du dispositif judiciaire en la matière</li> <li>▪ Développement de la coopération judiciaire internationale en la matière</li> <li>▪ Assurer l'efficience du dispositif de recouvrement des avoirs issus l'actes de détournement et de corruption</li> </ul>

## Leviers de mise en œuvre

Ce programme traite de la mise à niveau des capacités de poursuites et de répression des actes de corruption. Cela passe par le renforcement de l'arsenal législatif, des mécanismes de détection et de d'investigation et de l'application des jugements ainsi que le recouvrement de gains illicite. Ce programme s'appuie sur les leviers suivants :

1. Adaptation des compétences des instances en charge de détection, d'investigation, de lutte et de poursuite des actes de corruption, en conformité avec la constitution, les engagements des plus hautes autorités de l'état et des conventions internationales
2. Elargissement en conséquence de la définition juridique de la corruption (article 36 de la constitution et du périmètre de son application (secteur privé compris)
3. Criminalisation de l'enrichissement illicite des fonctionnaires et des magistrats
4. Renforcement des sanctions en matière de corruption et de manquements à la déclaration de patrimoine
5. Amélioration et centralisation du recueil et du traitement des réclamations et des plaintes
6. Renforcement des capacités des organes chargés des investigations anti-corruption et anti-blanchiment des capitaux
7. Mise en place d'un système de suivi des affaires de corruption en cours d'instruction en lien avec le futur Observatoire de la Criminalité
8. Publication des jugements et des sanctions prises dans le cadre d'affaires de corruption (après jugement définitif)
9. Renforcement du dispositif de recouvrement et de gestion des capitaux et des biens recouverts

## Coordonnateur

Ministère de la Justice et des Libertés

## Equipes programmes (chefs de projet)

- |        |         |
|--------|---------|
| ▪ MI   | ▪ MFPMA |
| ▪ MJL  | ▪ ICPC  |
| ▪ MUAT | ▪ UTRF  |
| ▪ MS   |         |

## Indicateurs d'impact

- Nombre d'affaires de corruption jugées
- Nombre de plaintes débouchant sur des affaires de corruption
- Délai moyen d'une procédure judiciaire dans le cadre d'une affaire de corruption
- Valeur des avoirs recouverts et sous gestion

## Portefeuille de projet

- 26 projets • 46 M dhs
- Période de lancement : 2015-2025

## Objectifs

<i>Court terme</i>	<i>Moyen terme</i>	<i>Long terme</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Améliorer la transparence au niveau de la Commande Publique (marchés publics, gestion déléguée, PPP), avec couverture des différentes phases: préparation des dossiers, passation, exécution des contrats, audit, évaluation, etc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Améliorer la performance de la commande publique (marchés publics, PPP, SD, etc.)</li> <li>Cerner et rétrécir l'étendue des risques de corruption dans la commande publique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer une traçabilité et une transparence totale des processus et des informations de gestion de la Commande Publique avec ses différentes formes</li> </ul>

## Leviers de mise en œuvre

L'ensemble de la commande publique représente près de 22% du PIB (dont de 16% pour les marchés publics), et contribue en grande partie au développement socio-économique du Royaume. En moyenne, le nombre de marchés lancés par l'Etat, les collectivités locales et les établissements publics sont de près de 30 000 par an dont près de 90% par appel d'offre ouvert (près de 95% pour l'Etat) et le secteur des BTP réalise 75% de son chiffre d'affaires dans le cadre des marchés publics. Bien qu'ayant été soumise à des réformes régulières ces dernières années, la gestion des commandes publiques est encore critiquée pour des procédures n'encadrant pas l'ensemble des phases et des formes avec tous les risques de manipulation en faveur d'un ou de plusieurs soumissionnaires aux marchés.

Ce programme cible le renforcement de la gestion de la commande publique à travers les leviers suivants :

1. Evolution des systèmes d'information pour garantir la traçabilité de toutes les étapes et décisions (y compris les réclamations et leur traitement) avec un reporting riche et rigoureux et permettre un large accès à l'information concernant la gestion de la commande publique
2. Formation des agents chargés de l'attribution et de la gestion des marchés
3. Réduction du pouvoir discrétionnaire des agents chargés de la gestion des marchés par la mise en place de référentiels (mieux cadrer les CPS, les RC, avec des exposés des motifs, etc.)
4. Mise en place d'un observatoire des marchés publics

## Coordonnateur

Ministère de l'Economie et des Finances

## Equipes programmes (chefs de projet)

- MEF
- METL
- MAGG
- CGEM

## Indicateurs d'impact

- Nombre moyen de soumissionnaires par marché
- Nombre de soumissionnaires éliminés techniquement par rapport à celui des soumissionnaires retenus
- Nombre de recours déposés
- Délai moyen de traitement
- Nombre de cas de corruption détectés

## Portefeuille de projet

- 10 projets • 17 M dhs
- Période de lancement : 2015-2025

## Objectifs

<i>Court terme</i>	<i>Moyen terme</i>	<i>Long terme</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Améliorer la transparence des affaires au sein du secteur privé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer une forte adhésion des entreprises aux codes d'éthique et à la certification de RSE (intégrant la transparence et la lutte contre la corruption)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réduire les foyers de corruption alimentés par le secteur privé</li> </ul>

## Leviers de mise en œuvre

Le diagnostic a mis en avant que la corruption impactait également le secteur à plusieurs égards. Des exemples comprennent les passe-droits pour l'accès aux marchés publics et privés, les commissions des intermédiaires dans l'immobilier, les pots-de-vin pour faciliter l'accès au financement au niveau des banques ou la corruption au niveau des recrutements dans le privé. Etant donné son importance, le secteur privé joue un rôle essentiel, notamment par la promotion d'actions individuelles faisant une référence claire à la lutte contre la corruption, mais aussi plus généralement comme moteur du changement structurel. Les organisations professionnelles peuvent jouer un rôle décisif dans la promotion des meilleures pratiques et dans l'identification des méthodes pour lutter contre la corruption au quotidien. Ce programme cible l'amélioration globale de la transparence des acteurs économiques privés à travers plusieurs leviers, à savoir :

- Promotion de l'intégrité et de la bonne gouvernance
- Promotion de la transparence, à travers des expériences pilotes et leur déploiement comme pour le projet de conformité (compliance) dédié à des entreprises au sein de 3 secteurs d'affaires (en collaboration avec l'OCDE)
- Incitation des entreprises privées à adopter à minima des codes de déontologie pour s'orienter au plus vite vers des certifications RSE, et de conformité (compliance) à la lutte contre la corruption

## Coordonnateur

Confédération Générale des Entreprises du Maroc

## Equipes programmes (chefs de projet)

- MICIEN
- CGEM

## Indicateurs d'impact

- Nombre d'entreprises privées labellisées avec le label CGEM pour la responsabilité sociale de l'entreprise
- Nombre de procédures disciplinaires engagées dans le domaine
- Nombre d'affaires de corruption au sein du secteur privé

## Portefeuille de projet

- 4 projets • 4 M dhs
- Période de lancement : 2015-2020



## Objectifs

<i>Court terme</i>	<i>Moyen terme</i>	<i>Long terme</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Soutenir les projets mis en œuvre dans le cadre de la stratégie</li> <li>▪ Structurer et coordonner les différentes actions ou supports de communication qui seront déployés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Promouvoir les initiatives d'intégrité</li> <li>▪ Améliorer la perception des citoyens sur les efforts du gouvernement en la matière</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Améliorer la perception des citoyens par rapport au niveau de corruption</li> </ul>

## Leviers de mise en œuvre

Malgré la réalisation de nombreuses initiatives dans le cadre de la lutte contre la corruption dans l'ensemble des secteurs, l'état des lieux a mis en évidence le manque de reconnaissance de ces actions par les citoyens, réduisant ainsi leur impact.

La Stratégie Nationale doit s'accompagner d'un plan de communication clair, parlant, convainquant, évoluant avec les réalisations et non avec les annonces et facilitant ainsi sa mise en œuvre. En effet, cela permet d'identifier les populations à cibler, de déterminer les objectifs à atteindre pour chaque population, d'engager des messages forts à transmettre, de cibler les canaux de communication les plus appropriés et de mettre en place le planning d'exécution. Le plan de communication permettra de renforcer l'engagement de chacune des parties prenantes (secteur privé, fonction publique, société civile, citoyens, etc.) en faveur d'une lutte efficace contre la corruption. Les leviers de ce programme sont :

1. Sensibilisation de la population aux efforts et réalisation de la stratégie
2. Sensibilisation et mobilisation aux problématiques de la corruption dès la petite enfance
3. Promotion de l'intégrité auprès des fonctionnaires

## Coordonnateur

Ministère de la Communication

## Equipes programmes (chefs de projet)

- MI(+DGSN)
- MJL
- MC
- MENFP
- METL
- MUAT
- MS
- MFPMA
- ICPC

## Indicateurs d'impact

- Indice de perception de la corruption (TI)
- Baromètre mondiale de la corruption (TI)
- Taux de corruption (ICPC)

## Portefeuille de projet

- 17 projets • 312 M dhs
- Période de lancement : 2015-2020

## Objectifs

<i>Court terme</i>	<i>Moyen terme</i>	<i>Long terme</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Renforcer les compétences des acteurs anti-corruption</li> <li>▪ Promouvoir des comportements intègres</li> <li>▪ Développer une culture anti-corruption auprès de la population en général</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Améliorer la mobilisation des agents publics à l'encontre du phénomène</li> <li>▪ Améliorer la connaissance du phénomène et de la prise de conscience de ses impacts</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mettre à jour les compétences des acteurs</li> <li>▪ Engager l'ensemble de la société pour l'éradication du phénomène</li> </ul>

## Leviers de mise en œuvre

Le renforcement des capacités est une condition nécessaire à la réussite de la Stratégie Nationale. Les acteurs chargés de la lutte contre la corruption devraient être formés aux dernières techniques de lutte contre la corruption et les juges doivent être accompagnés pour une plus grande maîtrise et un renforcement des capacités pour agir avec efficacité contre le phénomène.

De plus, une formation doit être fournie aux agents publics, incluant l'évaluation des coûts économiques et sociaux de la corruption pour la société et l'importance de signaler les actes de corruption dont ils peuvent avoir connaissance. De plus, la transformation réelle de la société sur ces sujets de lutte contre la corruption passe par la modification des comportements de l'ensemble des citoyens et doit commencer dès les premiers pas de l'enfant au sein de l'école. Par conséquent, ce programme comporte les éléments suivants :

1. Sessions de formation spécifique à la lutte contre la corruption au niveau de l'Institut Royal de Police et l'Institut Royal de l'Administration Territoriale
2. Sessions annuelles de formation à destination des juges concernant le contenu de corruption
3. Sessions destinées à l'ensemble des agents publics
4. Mise en place de thématiques de lutte contre la corruption au sein des cursus du primaire et du secondaire

## Coordonnateur

Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle

## Équipes programmes (chefs de projet)

- MI
- MJL
- MENFP
- MFPMA

## Indicateurs d'impact

- Pourcentage des fonctionnaires ayant reçu une formation spécifique à la lutte contre la corruption
- Nombre de programmes éducatifs anti-corruption dispensés dans le primaire, le secondaire et le cycle supérieur

## Portefeuille de projet

- 5 projets • 20 M dhs
- Période de lancement : 2015-2020

# Mécanismes de gouvernance

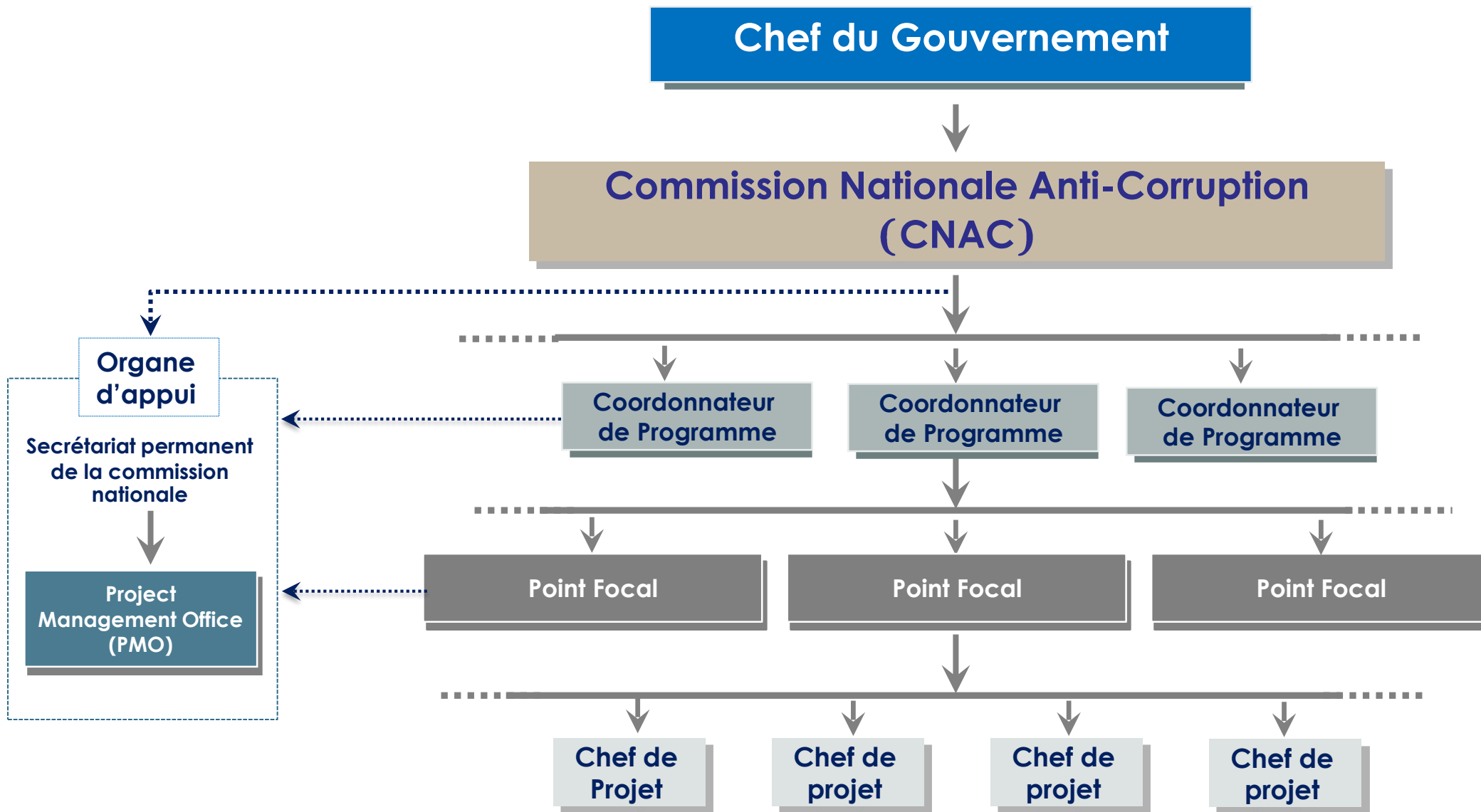


Commission Nationale Anti-Corruption  
CNAC



Ce chapitre traite de l'organisation de la structure de gouvernance de la Stratégie, ses membres, ses missions, son mode de fonctionnement, ainsi que l'approche et la démarche d'évaluation des résultats.

1. La Commission Nationale Anti-Corruption (CNAC), présidée par le Chef du Gouvernement, est constituée des départements ministériels, des institutions de gouvernance concernées, du secteur privé et de la société civile.
2. La commission est instituée par décret. Elle est chargée de la supervision et du suivi de la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre la corruption.
3. La stratégie nationale de lutte contre la corruption comprend dix programmes. Chaque programme est coordonné par un ministre ou par le chef de l'organisme public ou privé concerné.
4. Un point focal, représentant chaque secteur ou organisme, est désigné, de façon permanente, par le responsable du département ou de l'organisme concerné.
5. Les chefs de projets sont désignés par le responsable du département ou de l'organisme concerné. Leurs travaux sont coordonnés par le point focal.



# Membres des organes de gouvernance de la stratégie nationale de lutte contre la corruption

## Commission Nationale Anti-Corruption

La Commission Nationale Anti-Corruption, présidée par le Chef du Gouvernement, est constituée des départements ministériels, des institutions de gouvernance concernées, du secteur privé et de la société civile.

### Ministères :

- Ministère de l'Intérieur
- Ministère de la Justice et des Libertés
- Ministère de l'Economie et des Finances
- Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle
- Ministère de l'Equipement, du Transport et de la Logistique
- Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Economie Numérique
- Ministère de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire
- Ministère de la Santé
- Ministère de la Communication
- Ministère des Affaires Générales et de la Gouvernance
- Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration

### Organismes et administrations publiques :

- Cour de Cassation
- Gendarmerie Royale
- Direction Générale de la Sureté Nationale
- Instance Centrale de Prévention de la Corruption
- Institution du Médiateur
- Conseil de la Concurrence
- Unité de Traitement du Renseignement Financier

### Société civile et secteur privé :

- Confédération Générale des Entreprises du Maroc
- Association Marocaine des Parlementaires contre la Corruption
- Transparency Maroc

## Coordonnateurs des programmes

La Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption comprend dix programmes qui sont coordonnés par les départements ministériels et organismes suivants:

1. **Programme 1** : Améliorer les services aux citoyens - **Ministère de l'Intérieur**
2. **Programme 2** : Administration électronique - **Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Economie Numérique**
3. **Programme 3** : Transparence et Accès à l'Information - **Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration**
4. **Programme 4** : Ethique et déontologie - **Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration**
5. **Programme 5** : Contrôle et reddition des comptes - **Ministère de l'Economie et des Finances**
6. **Programme 6** : Renforcement des poursuites et de la répression - **Ministère de la Justice et des Libertés**
7. **Programme 7** : Commande publique - **Ministère de l'Economie et des Finances**
8. **Programme 8** : Intégrité du monde des affaires - **Confédération Générale des Entreprises du Maroc**
9. **Programme 9** : Communication et sensibilisation - **Ministère de la Communication**
10. **Programme 10** : Education et formation - **Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle**

## Points focaux et Chefs de projet

Les points focaux et chefs de projet sont désignés par le responsable du département ou de l'organisme concerné.

1. Ministère de l'Intérieur
2. Ministère de la Justice et des Libertés
3. Ministère de l'Economie et des Finances
4. Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle
5. Ministère de l'Equipement, du Transport et de la Logistique
6. Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Economie Numérique
7. Ministère de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire
8. Ministère de la Santé
9. Ministère de la Communication
10. Ministère chargé de la Relation avec le Parlement et la Société Civile
11. Ministère de l'Emploi et des Affaires Sociales
12. Ministère des Affaires Générales et de la Gouvernance
13. Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration
14. Haut - Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte contre la Désertification
15. Gendarmerie Royale
16. Direction générale de la Sureté nationale
17. Instance Centrale de la Prévention de la Corruption
18. Unité de Traitement du Renseignement Financier
19. Confédération Générale des Entreprises du Maroc

## Organe d'appui

Secrétariat permanent de la CNAC et cellule PMO domiciliés au Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration



## Commission Nationale Anti - corruption (CNAC)

### Définition des orientations stratégiques et suivi

1. Assurer le suivi de la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre la corruption, coordonner et unifier la vision des différents secteurs et organismes chargés de la mise en œuvre des programmes
2. Assurer l'homogénéité, l'efficacité, l'efficience et la convergence des procédures arrêtées dans les programmes et leurs relations avec les programmes sectoriels
3. Procéder aux arbitrages nécessaires entre les différentes parties concernées et redéfinir les orientations stratégiques et modifier leurs contenus afin d'atteindre les résultats escomptés
4. Evaluer l'état d'avancement de la mise en œuvre des programmes et valider le programme annuel des réformes à entreprendre et identifier les domaines prioritaires
5. Adopter les ajustements nécessaires pour le développement de la stratégie
6. Mobiliser les ressources humaines et matérielles nécessaires à la mise en œuvre de la Stratégie
7. Valider le rapport de synthèse
8. Valider le programme de communication pour sensibiliser l'opinion publique sur les dangers de la corruption

## Coordonnateur de programme

### Coordination et suivi de la mise en œuvre des projets

1. Veiller à la coordination et à la conformité entre les orientations stratégiques et le programme concerné
2. Veiller à la mise en place du plan d'actions et assurer le suivi de son exécution
3. Assurer le suivi de la mise en œuvre des projets du programme et s'assurer de leurs homogénéité et convergence
4. Inviter les points focaux à assister aux réunions trimestrielles et chaque fois que nécessaire et ce, en vue d'assurer le suivi de l'exécution des projets des programmes
5. Présenter, à la commission nationale de lutte anti – corruption, les propositions d'amendements retenues lors des réunions mentionnées ci-dessus, et ce, en vue de les intégrer dans le programme ou les projets concernés
6. Examiner avec les points focaux les mesures correctives nécessaires à prendre afin de dépasser les obstacles qui peuvent entraver la mise en œuvre des projets
7. Présenter, à la commission nationale de lutte anti–corruption, des reporting périodiques et le rapport annuel relatifs au suivi de la mise en œuvre des projets. Ces rapports, élaborés conjointement avec le secrétariat permanent, comprennent des indicateurs de réalisation et leurs conformités avec les résultats escomptés



## Secrétariat permanent

### Suivi opérationnel et global de la stratégie et reporting

1. Suivre et superviser la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre la corruption
2. Accompagner les coordonnateurs de programme et points focaux en vue d'élaborer les rapports périodiques et annuels
3. Organiser les réunions de la commission nationale et assister les coordonnateurs de programme dans l'organisation de leurs réunions
4. Proposer, le cas échéant, les réorientations des programmes et projets et ce, sur la base des rapports périodiques
5. Préparer et mettre en œuvre le programme de communication en accompagnement de l'exécution de la Stratégie
6. Elaborer un rapport de synthèse sur la base des rapports transmis par les coordonnateurs des programmes en vue de le soumettre à la commission nationale anti - corruption lors de la tenue de ses réunions
7. Elaborer un rapport d'évaluation pour chacune des trois phases de la Stratégie et le présenter à la commission nationale anti – corruption
8. Etablir les procès-verbaux des réunions des coordonnateurs des programmes
9. Superviser le développement et la gestion du système d'information relatif aux données des projets et sa mise à la disposition des parties concernées
10. Mettre le service chargé de la gestion des projets (PMO) à la disposition des coordonnateurs des programmes et des points focaux pour les accompagner et les soutenir dans la préparation des rapports de contrôle de qualité, de la gestion des documents et de l'exploitation des données
11. Conserver les archives relatives à la stratégie nationale de lutte contre la corruption

## Points Focaux

### Conduite de la mise en œuvre des projets sectoriels

1. Suivre la mise en œuvre des projets stratégiques au niveau de son département
2. Assurer la coordination et l'homogénéité entre les programmes et les projets de la Stratégie
3. Proposer des projets et des mesures ainsi que les moyens nécessaires pour leur exécution
4. Elaborer les rapports sur l'état d'avancement des projets et les contraintes pouvant entraver sa mise en œuvre
5. Collecter et actualiser les données relatives au suivi de l'exécution des projets en vue d'alimenter le système de gestion de l'information
6. Représenter son département ou son organisme lors des réunions tenues par les coordonnateurs des programmes

## Chefs de Projet

### Réalisation des projets sectoriels

Veiller à la mise en œuvre des projets de la Stratégie au niveau de son département et ce, aussi bien au niveau central que régional



## Coordonnateur de programme

4 réunions par an

### Dimension opérationnelle

Présidence : Coordonnateur du programme  
( Ministre/Chef de l'organisme ou leurs représentants )  
Membres: Points focaux des départements ministériels  
et organismes concernés

#### Missions:

1. Suivre la mise en œuvre des projets , assurer leur homogénéité et leur convergence
2. Assurer la coordination et la compatibilité entre les orientations stratégiques et chaque programme concerné



## Secrétariat permanent

4 réunions par an

### Dimension technique

Présidence: Ministre de la fonction  
publique et de la modernisation de l'administration  
Membres: Points focaux des départements ministériels  
et Organismes concernés

#### Missions :

1. Suivre et superviser la mise en œuvre des programmes de la stratégie et des projets sectoriels
2. Evaluer le niveau de l'exécution et l'atteinte des résultats et la gestion des risques

## Commission nationale anti-corruption (CNAC)

2 réunions par an

### Dimension stratégique

Présidence: Chef du Gouvernement  
Membres : Ministres et Responsables des  
départements ministériels et organisations concernés

#### Missions:

1. Examiner l'état d'avancement des réalisations et approuver les plans d'actions annuels
2. Valider le rapport de synthèse et recommandations visant à surmonter les contraintes pouvant entraver la mise en œuvre des programmes de la Stratégie

## Approche d'évaluation basée sur la Gestion Axée sur les Résultats

Indicateurs stratégiques	Indicateurs intermédiaires	Indicateurs opérationnels
<p><b>1</b></p> <p>Responsable : Commission Nationale Anti-Corruption Périodicité : 6 mois</p>	<p><b>2</b></p> <p>Responsable : Coordonnateur du programme Périodicité : 3 mois</p>	<p><b>3</b></p> <p>Responsable : Point focal du département ministériels ou organisme Périodicité : Tous les mois</p>

Les indicateurs pourront être complétés par d'autres instruments de mesure de performance, notamment des évaluations d'impact, des audits de performance et des enquêtes qualitatives

Le système de suivi de la Stratégie est basé sur les outils et les rapports élaborés par les structures de gouvernance de la Stratégie

## Evaluation des phases de la stratégie

- Elaboration de l'évaluation à mi-parcours fin 2016 et fin 2020 afin de :
  - Etablir le bilan des réalisations et évaluer les résultats au regard des objectifs prédéfinis pour chaque étape
  - Actualiser, le cas échéant, la Stratégie en vue de garantir sa pérennité à l'effet d'atteindre les résultats escomptés
- Réaliser une évaluation finale et globale de la stratégie nationale de lutte contre la corruption fin 2025

